CIRCULATION ROUTIÈRE

Les poids lourds responsables de 20% des accidents

Les poids lourds sont responsables de 20% des accidents de la circulation. Messaoud Tahar Nacer, P-dg de la filiale formation à la SNTR qui impute ce phénomène au manque de formation et de signalisation appelle à accélérer la mise en place du chronotachygraphe.

Salima Akkouche - Alger (Le Soir) - L'intervenant qui s'est exprimé, hier, sur les ondes de la radio nationale Chaîne III estime qu'il faut faire de cet outil un auxiliaire des forces de l'ordre. Messaoud Tahar explique que le chronotatchygraphe qui calcule la distance parcourue par le chauffeur, la vitesse pratiquée, les temps de repos et de conduite, est en quelque sorte la boîte noire qui renseigne sur toute l'activité du chauffeur. «Il faut que la loi définisse les temps de conduite et de repos légal car de nombreux accidents sont causés par la fatigue», a souligné le responsable. L'invité de la rédaction a également dénoncé l'absence de signalisation sur les routes en particulier sur l'autoroute Est-Ouest. «il ya beaucoup de poids lourds, bus et camions, qui roulent sur l'autoroute et parfois avec une absence complète de certaines signalisations et aucune limitation de vitesse, ce n'est pas normal qu'il n'existe aucune limitation de vitesse sur l'autoroute Est-Ouest». Par ailleurs, le même responsable a évoqué le volet de la formation, vers laquelle, dit-il, il faut y aller impérativement pour permettre aux conducteurs de poids lourds de se former.

«Ces formations doivent être complétées par des formations spécialisées car un transporteur de pomme de terre ne doit pas tenir la même conduite que celui qui transporte des matières dangereuses qui nécessitent un tonnage spécifique». Selon lui, le brevet professionnel qui obligerait à un perfectionnement régulier pour les camions, les semi-remorques et les transporteurs en commun dont le poids excède 3,5 tonnes, doit être une exigence. Pourtant, ce brevet, rappelle-t-il, est déjà prévu par la législation en vue de réguler l'activité de transport du poids lourd. Selon l'intervenant, le parc national automobile qui compte 74,55% de camions, 33,70% d'autocars, 63,24% de tracteurs et de 62,70% de remorques qui ont plus de 20 ans d'âge, est «relativement vieux». Faut-il laisser des camions ou des véhicules de transport de personnes qui ont plus de 20 ou 30 d'âge circuler sur nos routes ? S'interroge l'invité de la radio. Selon lui, une réflexion doit être engagée dans ce sens afin de statuer définitivement sur le retrait de certaines tranches d'âges de véhicules, combien même, dit-il, il y a le contrôle technique automobile qui statue sur la fiabilité du fonctionnement de certains organes essentiels de camion. Parlant du phénomène de la surcharge, ce responsable qui appelle à la mise en place de ponts bascules sur les axes routiers les plus importants pour peser les camions, estime qu'il faut être «intraitable avec les transporteurs en commun des voyageurs et procéder automatiquement au retrait des autorisations».

Photo : Samir Sid

S. A.

CONDITIONNEMENT DU LAIT

Derrière le pack, les gros sous ?

Les producteurs de lait privés craignent que leurs unités ne disparaissent devant le processus de passage au conditionnement en pack qui, protestent-ils, «se prépare en circuit fermé».

Mehdi Mehenni – Alger (Le Soir) – Lors de l'assemblée extraordinaire du Comité interprofessionnel du lait (CIL), tenue ce mardi à Alger, les producteurs privés ont été catégoriques : «Il y a de gros bonnets qui préparent des lignes de conditionnement de lait en pack et il semble que nous sommes les derniers à avoir pris connaissance d'un processus vraisemblablement déjà en marche».

En effet, les transformateurs privés craignent que les pouvoirs publics ne les mettent au moment venu devant le fait accompli pour abandonner le lait en sachet polyéthylène alors que d'autres qui avaient déjà l'information ont eu largement le temps de se préparer. «Nous pensons que la décision du Premier ministre de passer au conditionnement du lait en pack dans un délai de trois mois n'est pas fortuite… On comprend par là que cette démarche a été réfléchie, il y a bien longtemps et qu'il y en a qui se préparent pour se partager le marché une fois que nos unités disparaîtront», ont relevé les participants à la rencontre. En effet, pour l'acquisition d'une machine de conditionnement en pack, il faut compter plus de huit mois, et la décision du Premier ministre qui, suivant ses dires, sera applicable dans les trois prochains mois, mettra fin à l'existence de plusieurs unités de production.

Puis il y a la question de savoir combien le prix du litre de lait coûtera. Pour cela, Abed Larbi, membre du C II et producteur privé, contacté hier, explique que tout dépendra du niveau de la subvention de l'Etat. «Le pack en carton vide coûte entre 13 et 18 DA. Actuellement l'Onil achète le kg de poudre de lait à 500 DA sur le marché international et le cède aux unités de transformation publiques et privées à 159 DA. Pour un litre de lait, il faut un taux d'intégration de poudre de 103 grammes. Ce qui revient à 16,5 DA rien que pour la matière première. Si l'on ajoute les charges d'exploitation qui tournent autour de 7,5 DA et la marge de bénéfice qui varie entre 5 et 10 DA, le produit fini sera cédé aux consommateurs au prix de 45 dinars au minimum», indique-t-il.

Par contre et dans le cas où il n'y aura pas de subvention, notre interlocuteur affirme que le prix du litre de lait en pack sera de 85 à 90 DA. Interrogé s'il y a réellement de grandes lignes de conditionnement qui se préparent en sourdine, ce dernier se contentera de déclarer : «S'il y a effectivement un passage au conditionnement en pack nous souhaitons seulement que soyons associés au processus, car nous sommes les premiers concernés». Sans quoi conclut-il :

DEPUIS CONSTANTINE

Zohra Derdouri lance officiellement l'e-paiement

En visite hier à Constantine, Zohra Derdouri, ministre des Postes et des TIC, a procédé au lancement officiel du nouveau produit d'Algérie Télécom, le «E-paiement». Ce nouveau mode de paiement ciblant notamment les clients ADSL et de téléphonie résidentiels détenteurs d'un compte CCP permettra le rechargement de l'accès ADSL à partir de n'importe quel poste Internet.

Inscrit dans une dynamique de renouveau, Algérie Télécom a lancé hier un nouveau produit l'E-paiement. Depuis hier, les abonnés d'AT détenteurs d'un compte CCP n'ont plus à se déplacer en agence pour recharger leurs accès ADSL. Selon les responsables du projet, ce nouveau procédé a pour objectif notamment de désengorger les agences et diminuer les transactions avec l'argent liquide. Aussi, les abonnés intéressés pourront profiter du nouveau produit, a-t-on indiqué en contractant un contrat de souscription auprès d'Algérie Télécom et Algérie Poste. Un contrat cadre entre les deux structures a été signé hier, en présence de Mme Zohra Derdouri. Auparavant, la ministre a inspecté, lors d'une visite-marathon qui s'est poursuivie jusqu'à tard dans la soirée, plusieurs projets relevant de son secteur.

Farid Benzaid

COMMERCE

L'APAB dénonce l'instauration par la Tunisie d'une taxe sur les produits algériens

L'Association des producteurs algériens de boissons (APAB) a dénoncé, hier à Alger, l'instauration par la Tunisie d'une taxe sur la consommation des produits algériens, une disposition qui donnera un coup de frein aux exportations algériennes vers ce pays, selon son président.

«Dans le cadre de la zone de libre-échange avec la Tunisie, les droits de douanes ne sont plus exigés pour les produits algériens, mais l'instauration de cette nouvelle disposition bloque nos exportations», a déclaré le président de l'APAB, Ali Hamani, au cours d'une conférence de presse.

L'instauration de cette taxe pour limiter l'accès des produits algériens au marché tunisien, rend l'accord de libre-échange complètement «dénué de sens» et en «défaveur» de l'Algérie, a estimé l'APAB. «Le marché tunisien est un marché favorable pour les producteurs algériens de boissons.

Il constitue en plus une porte vers d'autres pays principalement vers la Libye, c'est pour cela que nous revendiquons la suppression de cette taxe ou l'application du principe de la réciprocité à travers l'instauration d'une mesure similaire vis-à-vis des produits tunisiens», a ajouté M. Hamani.

Il a fait savoir que le ministère du Commerce a déjà saisi les services compétents tunisiens sur cette question, soulignant que si «cette taxe n'est pas supprimée, l'APAB saisira le Conseil national de la concurrence».

«C'est une concurrence déloyale puisque les produits tunisiens qui rentrent en Algérie ne sont frappés d'aucune taxe», a-t- il dit.

Le président de l'Association nationale des exportateurs algériens et membre de l'APAB, Ali Bey Nasri a affirmé que cette taxe appliquée depuis fin 2012 «pénalise» les exportations algériennes vers la Tunisie.

Cette taxe «n'est pas payée par les opérateurs tunisiens, mais plutôt prélevée à la source, à l'importation, ce qui oblige nos exportateurs à la payer», a-t-il précisé.

«Il s'agit d'un droit d'effet équivalent et pas d'un droit de douane.

Cette taxe annule toute compétitivité des entreprises algériennes puisqu'elle n'est pas prévue», a soutenu M. Nasri, estimant qu'elle représente un obstacle à la liberté du commerce entre les deux pays dans le cadre de la zone de libre-échange.

«Nous demandons la suppression de cette taxe», a-t-il déclaré.

Les exportations algériennes de boissons ont atteint 34 millions de dollars en 2013, en hausse de plus de 10% par rapport à 2012 (environ 30 millions de dollars), selon des chiffres présentés par Ali Bey Nasri.

APS